

PROCÈS-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 septembre 2023
Date de la convocation : 1 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 14, présents : 9

Présents : Mmes et MM. : Pascal BELLES, Mariette COMBES, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, Céline GIL, Guy GRANIER, Jacky HERNANDEZ, Aline JALABERT, Christiane NAVARD.

Absents 5 : Roland BASCOUL, Alain BERNARD, Thierry GAUMET, Hélène PETERGAC, Renée RAYNAL

Alain Bernard a donné procuration à Mariette Combes

Mme Céline Gil : est présente à 18h35, à partir du dossier délibérations 2023 46

Président de séance : Mariette Combes, Maire

Secrétaire de séance : Christiane Navard

Madame le maire ouvre la séance, Le quorum est atteint.

Ordre du jour

Compte-rendu des travaux

- **Délibérations Tarifs concessions du cimetière**
- **Délibération Transfert de compétence IRVE (borne de recharge véhicule électrique)**
- **Délibération pour l'aménagement du centre ancien : liaison plateau Ste Barbe-Place Gambetta**
- **Décision Modificative N° 2**
- **Délibération tableau des effectifs**
- **Questions diverses**

1 Compte-rendu des travaux d'août

-Débroussaillage des lieux :

-aux Bâtisses, cimetière, rue des écoles, quartier du temple

-Arrosage des arbres, taille de la haie à Jean Moulin, et rue Gambetta

-Nettoyage des quartiers :

-cimetière, tennis, Plateau Ste Barbe, rue de l'Ayrole, rue Gambetta, à la Fournaque, à l'Ayrole Haute, les WC automatiques.

Travaux divers réalisés par personnel municipal et saisonnier

-collage dalles cour de la maternelle, préparation matériel pour course de vélos, dépose de berceaux du cimetière, récupération aspirateur de La Tour/Orb et pose sur camion.

-Pose et peinture de poteau rue des écoles.

2 Délibérations Tarifs concessions du cimetière

Délibération 2023_45

Type de concession,	Taille	Durée	Nouvelle concession	Renouvellement
Concession pleine terre	2m2	30	400€	300€
Concession pleine terre	3m2	30	600€	450€
Concession pleine terre	4m2	30	800€	600€
Concession pleine terre	6m2	30	1200€	900€
Concession pleine terre	>6m2	30	1200 + 200 par m2 supplémentaire	900 +150€par m2 supplémentaire
Caveau	3m2 (3 places)	30	1200€ 600€ pour la concession 600€ pour le bâti	600€ pour la concession
Caveau	6m2 (6 places)	30	2400€ 1200€ pour la concession 1200€ pour le bâti	1200€ pour la concession
Colombarium	1 case	100	750€	

Pour les chapelles et les caveaux issus de la procédure de reprise 2019-2023 :

concession au prix de 200€ au m2 de surface plus 200€ par nombre de places disponibles avec obligation avant toute inhumation et au maximum dans un délai de 24 mois de remise en état selon les prescriptions définies sur le titre de la concession.

Toute remise en état non effectuée entraînera l'annulation du titre de concession, la redevance restant acquise à la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil DECIDE de valider les prix des concessions fixés selon le tableau ci-dessus

3 Délibération Transfert de compétence IRVE (borne de recharge véhicule électrique)

Délibération 2023 -46

Vu l'exposé de Madame le maire et après en avoir délibéré,

Le conseil APPROUVE Le transfert au syndicat HERAULT ENERGIES de la compétence IRVE(infrastructure recharge électrique) : maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge des véhicules électriques et hybrides rechargeables pour la mise en place d'un service dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

4-Délibération pour l'aménagement du centre ancien : liaison plateau Ste Barbe-Place Gambetta

Délibération 2023 47

Afin de finaliser l'aménagement global plateau Ste Barbe-Place Gambetta, il convient de relier les deux espaces en créant une plateforme de 36m² et un escalier. La plateforme sera bornée d'une statue en marbre représentant un mineur, symbolisant le passé industriel de la commune

Le montant prévisionnel des travaux est de 141 306,13€ HT pour lequel la commune sollicite le conseil départemental pour une subvention de 113 044.90€ représentant 80% des travaux à réaliser.

Le Conseil APPROUVE à l'unanimité, le dossier de demande de subvention 2023 auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du centre ancien.

5 Décision Modificative N° 2

Délibération 2023 48

Suite à la vente du Nid Douillet une décision modificative du Conseil est prise modifiant l'autorisation budgétaire initiale comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188 Autres frais divers	5100,00€	
Total D011 : charges à caractère général	5100,00€	
D 165 : dépôts et cautionnement reçus		7500,00€
Total D 16 : Emprunts et dettes assimilées		7500,00€
D 2152 : Installation de voirie	7500,00€	
Total D21 : Immobilisations corporelles	7500,00€	
D 673 : Titres annulés sur exercice antérieur		5100,00€
Total D 67 : Charges spécifiques		5100,00€

7 Délibération tableau des effectifs

Le Conseil après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité des présents :

-la création du poste suivant : adjoint technique grade Adjoint technique PP 2ème classe TC

-la suppression du poste suivant :

Catégorie Adjoint technique Grade Adjoint technique 2ème classe -TNC

le tableau des effectifs est modifié comme suit

CADRE ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	MISSION	DUREE HEBDO DU POSTE	STATUT	POSTE VACANT
ADMINISTRATIF						
Adjoint administratif pp 2ème classe	C	1	Secrétaire de mairie	35h	Titulaire	
Adjoint administratif territorial	C	1	Accueil cimetière- Etat Civil - Urbanisme	15h	Titulaire	
TECHNIQUE						
Adjoint technique pp 2è classe	C	1	Agent technique polyvalent	35h	Titulaire	
Adjoint technique pp 2ème classe	C	1	Agent à disposition école maternelle	35h	Titulaire	
Adjoint technique	C	1	Agent technique	35h	Titulaire	01/10/2019
Adjoint technique	C	1	Garderie+ cantine	16h	Titulaire	
Adjoint technique	C	2	Garderie+can tine+Ménage	20h	CDD	
Adjoint technique	C	1	Agent technique	35h	CDD	
Adjoint technique	C	1	Agent technique	35h	CDD	

8 Questions diverses

➤ 2 conseillers informent :

-la clôture du parc photovoltaïque est détériorée :

La vérification va être effectuée

-La porte du jardin d'enfant demeure régulièrement ouverte, Ainsi des incivilités sont à noter (notamment déjections de chiens pouvant entrer sur les lieux).

➤ Mme le maire informe :

Calendrier.

-Réunion des associations le 28 septembre

-Début des entretiens du personnel communal à compter du 13 Septembre

Masc 34 : festivités du 16 et 17 septembre : à cet effet, le gîte sera prêté gratuitement pour loger les artistes intervenants.

Autre :

Le budget annexe Maxifill sera présenté au prochain conseil municipal pour clôture et intégration dans le budget principal.

Travaux

- les travaux de réfection réalisés par le Département (entreprise Ferrini) concernant le mur sur la RD23 débutent lundi 10 septembre.
- Les travaux de réalisation du parking des écoles se dérouleront entre le 10et le 30 septembre
- le projet devenir résidence le Castan_;
- Réhabilitation de la résidence du Castan

Le bureau d'études Terre d'avance va remettre un diagnostic, une évaluation, à l'ANCT (Agence nationale de Cohésion du territoire) lui permettant de définir les potentialités de l'aménagement du bâti (exemple de possibilité au rez-de-chaussée : restaurant ou, autre commerce ...)

Fin de la séance à 20 heures

Prochain conseil le jeudi 5 octobre à 18 heures

Christiane NAVARD
Secrétaire de séance

Mariette COMBES
Le Maire